

CONNEXION ECOLOGIQUE : Ponthual / Ville Mauny

Le bétonnage total de la ZAC du Bois de Ponthual aurait détruit irrémédiablement les 19 ha de l'ultime Trame Verte et Bleue reliant Dinard aux dernières zones naturelles. Ce projet a été condamné et annulé par la justice du Tribunal Administratif de Rennes au cours de l'été 2013 ([Ouest-France du 18 septembre](#)). L'Etat a adressé un dossier, en juillet 2015 détaillant l'absolue protection de ce corridor écologique de la Ville Mauny pour préserver la [Biodiversité](#), la pollinisation, la qualité de l'eau etc...



Cet espace naturel et rural exceptionnel est composé de trois types de nature de terrain complémentaires ce qui explique sa grande valeur en termes de biodiversité.

1. Le premier type (un tiers) est le domaine purement forestier riche d'un boisement allogène (chênes, châtaigniers, hêtres, saules, ormes, etc..) et abritant une faune et une flore riche et variée.
2. Le deuxième type de terrain (2 tiers) est l'espace agricole qui présente deux aspects : les champs cultivés (blé, maïs, seigle, colza...) et d'autre part les prairies réservées à la pâture de chevaux de selle et d'attelage, il y subsiste des reliquats de haies bocagères qu'il conviendra de restaurer grâce au soutien du programme « [Breizh Bocage](#) ».
3. Le troisième type de terrain le plus rare, (5%) situé principalement autour du vieux hameau de La Ville Mauny à l'architecture vernaculaire présent sur la carte de Cassini (relevés de 1756 à 1789) est constitué de jardins arborés comportant des parties de vergers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers...) On y trouve quelques clos à vocation pastorale (ânes du Cotentin, chèvres, moutons d'Ouessant et Landes de Bretagne). Il est très riche en oiseaux variés et en insectes pollinisateurs avec notamment la présence de nombreuses abeilles.



L'ADICEE souligne la nécessité de respecter et de protéger **de l'urbanisation** cette trame verte et bleue reliée au bassin indépendant du Crévelin. Le PADD¹ puis le projet de PLU² initial qui sont actuellement consultables par le Public en Mairie, ont parfaitement raison de

¹ Projet d'aménagement et de développement durables

² Plan local d'urbanisme

la constituer en « coupure d'urbanisation vis-à-vis de la loi Littoral ». Cet axe est essentiel pour l'avenir de DINARD. La commune de saint-lunaire possède une partie importante de cet espace boisé classé qu'est le bois de Ponthual. Cette commune a su le valoriser en confiant à l'ONF³ sa gestion, le bois coupé pour régénérer est vendu par la commune en priorité à ses habitants.

La commune de Dinard s'était engagée à demander à la commune de Saint Lunaire la possibilité d'intégrer l'EBC⁴ de la commune dans cette gestion par l'ONF. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce corridor écologique majeur riche en zones humides a malheureusement déjà souffert de trop nombreuses dégradations : emprise étendue de la déchetterie de Mon Repos, terrain des gens du voyage, abattages illégaux, transformation du camping dit désormais du « Bois d'amour » en lotissement saturé de mobiles homes, extension de l'urbanisme diffus du « Hameau des Landes ».



Nous reconnaissons et soutenons la démarche municipale initiée en 2014, de stricte protection définitive de cet espace qui est incontestablement vitale et respectueuse des générations futures. Très sagement, le préfet l'a placée le 23 mars 2017 en ZAD⁵ sous le nom « site naturel et touristique de la Ville Mauny » conformément au SCOT⁶ et à la Loi ALUR⁷.

Par contre, notre association s'indigne de la modification en cours du PADD et de la tentative d'ébauche d'un nouveau PLU qui prétend détruire par étalement urbain et artificialisation des sols la quasi-totalité de ce dernier espace naturel ; 11 hectares de logements + 4 hectares d'extension de la Zone Industrielle et d'Activité soit 15 ha d'urbanisation

l'ADICEE qui travaille activement à la préservation de l'environnement et du patrimoine, ainsi qu'au respect des lois souhaite que de telles « décisions politiques » soient revues, nous avons accepté de participer à toutes les réunions préparatoires de ce PLU et la prochaine le 20 Novembre qui est sur « le projet de règlement du PLU » permettra de positionner l'ADICEE sur divers points qui ne correspondent pas aux enjeux environnementaux de la ville de DINARD.(Ponthual , Ville Mauny, Port Blanc...)

³ Office National des Forêts

⁴ Espaces Boisés Classés

⁵ Zone d'Aménagement Différé

⁶ Schéma de COhérence Territoriale

⁷ Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové